

COMMUNIQUE DE PRESSE

Opération « Re Vax 80+ » en Wallonie : Seconde chance de vaccination pour les citoyens âgés de 80 ans et plus.

Les centres de vaccination de Wallonie vaccinent actuellement les personnes de 65 ans et plus selon un ordre d'âge décroissant. Ils vaccinent également progressivement des personnes plus jeunes mais à risque en termes de santé (comorbidités). Aujourd'hui, plus d'1 personne sur 4 a reçu une dose de vaccin en Wallonie, soit 25,2 % de la population adulte.

A ce jour, toutes les personnes de 80 ans et plus auraient dû recevoir leur invitation à la vaccination. On constate cependant qu'un certain nombre d'entre elles (26 à 28%) n'a pas encore pris rendez-vous. Or, ce sont les plus vulnérables à une Covid-19 sévère, et les résultats de la vaccination dans les maisons de repos montrent une remarquable protection de celles-ci à l'heure où une troisième vague de l'épidémie nous touche.

Au regard de ces éléments, la Wallonie a décidé de lancer dès ce mardi 20 avril après-midi, l'opération « Re Vax 80+ » destinée à clôturer la vaccination des personnes de 80 ans et plus.

Les personnes de 80 ans et plus hésitantes, retardataires, celles qui ont laissé leur code se périmé, qui l'ont égaré ou celles et ceux qui n'auraient pas reçu le courrier qui leur était destiné, etc. qui habitent en Wallonie et qui souhaitent se faire vacciner sont dès lors invitées à appeler le numéro gratuit 0800/45 019 : un rendez-vous dans un centre de vaccination leur sera donné.

Cet appel s'adresse aussi aux proches des personnes âgées, à leurs familles et amis. Les autorités wallonnes les encouragent à assister leurs parents, grands-parents ou personnes âgées proches d'eux à participer à cette opération et à se protéger ainsi au plus vite contre la Covid-19. Ces derniers peuvent également appeler le numéro gratuit pour aider une personne de 80 ans et plus qui souhaite se faire vacciner à s'inscrire.

Le call center vaccination 0800/45 019 a été spécialement aménagé pour l'occasion. Des opérateurs dédiés à l'action « Re Vax 80+ » répondront spécifiquement aux appelants et les aideront à fixer leurs rendez-vous. Les appelants sont aussi invités à préparer le numéro de registre national de la personne à vacciner (au dos de la carte d'identité) et, s'ils en disposent, la lettre de convocation avec le code de vaccination.

L'opération durera 10 jours à dater de mardi après-midi et, dès lors, la Wallonie recommande aux personnes de ne pas se précipiter sur le call center.

Une fois contactés, les opérateurs du call center pourront :

- Fixer un rendez-vous pour aller se faire vacciner même si le n° de code de vaccination de la personne est « périmé ».
- Retrouver le code de vaccination de la personne si elle l'a égaré.

Cette opération « Re Vax 80+ » n'est pas destinée aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer. A cet égard et tel que défini par la procédure interfédérale, les personnes dans l'incapacité de se déplacer sont invitées à prendre contact avec leur médecin traitant pour demander d'effectuer leur vaccination à domicile. Le médecin contactera le centre de vaccination qui lui est attaché afin de disposer de la dose de vaccin nécessaire. Si une deuxième dose est nécessaire, le vaccinateur déterminera la date du second rendez-vous.

« Re Vax 80+ » est une autre opportunité donnée aux personnes de 80 ans et plus d'aller se faire vacciner avant la fin du processus de vaccination de la phase 1B. Cette opération n'exclut en aucun cas les personnes de la suite de la campagne de vaccination contre le Covid-19. Si les personnes de 80 ans et plus ne saisissent pas cette seconde chance de vaccination, elles pourront toujours aller se faire vacciner avec la population générale (phase 2 de la campagne de vaccination) mais perdront leur ordre de priorité.

CONTACTS PRESSE :

Stéphanie Wilmet | Porte-parole de Christie MORREALE

0479/44.25.36 – stephanie.wilmet@gov.wallonie.be

Valérie Sohie | Porte-parole d'Yvon ENGLERT

0489/56.77.65 – valerie.sohie@gov.wallonie.be